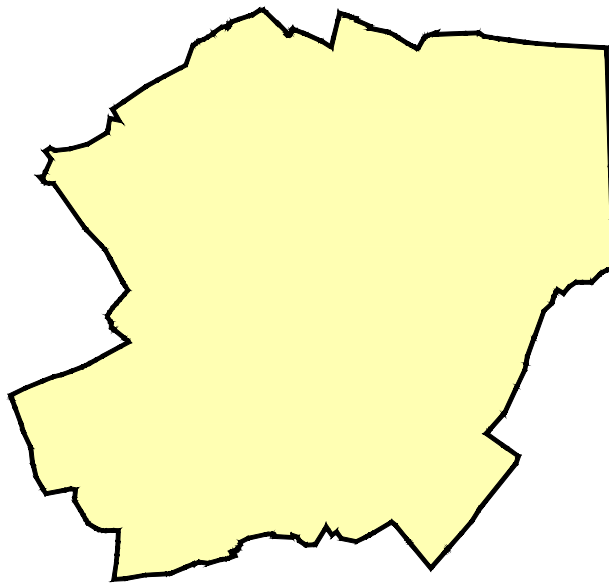




COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES (45)

## Plan Local d'Urbanisme



### ANNEXES SANITAIRES Note technique

Objet	Date
Approuvé le	30 octobre 2014
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

# I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## 1. Description du réseau actuel

La commune est alimentée en eau potable par un réseau mis en service en 1958 (les premières études remontent à 1942). Ce réseau qui avant 1975 alimentait également Donnery, est depuis 1974 exploité par la Lyonnaise des eaux.

L'eau distribuée est produite par le forage situé sous le château d'eau de la rue du Carrouge, forage profond de 66 mètres captant les eaux de la nappe des calcaires de Beauce. Le niveau statique était d'environ - 5m, le niveau dynamique de - 9,6m pour un débit de 138 m<sup>3</sup>/h (essais de 1956). En 1997 de nouveaux essais de pompage avaient été poussés jusqu'à 194 m<sup>3</sup>/h (rabattement de 2,16 m). La capacité d'exhaure est actuellement de 130m<sup>3</sup>/h

Le forage communal est doté de périmètres de protection institués par voie de DUP en date du 8 mars 2002 et annexés au PLU (remarque : le territoire communal est également touché par le périmètre de protection éloignée du captage de Donnery). Situé en zone urbaine, le forage de la commune de Fay aux Loges dispose d'une bonne protection naturelle.

L'eau brute fait l'objet d'un traitement de déferrisation-démanganisation et désinfection par une station physico-chimique de 200m<sup>3</sup>/h installée sur le site du château d'eau (une première station avait été installée en 1963).

Le stockage est effectué dans le réservoir sur tour construit à l'origine du réseau. Cet ouvrage a une capacité de 400 m<sup>3</sup> et une hauteur de tour de 27 m (cote TP = +141env). Cet ouvrage commande la distribution sur l'ensemble du réseau.

Le réseau de distribution mis en place entre 1956 et 1971 (6 tranches) dessert la totalité du territoire communal, sa longueur totale est de 49,637km. Si le réseau est maillé et en général de bonne capacité dans le centre de l'agglomération, il n'en est pas de même en dehors de celle-ci, la plupart des écarts n'étant alimenté que par des petites sections. Toutefois 3 secteurs bénéficient de surpresseurs : Nestin au NE et la Bretauche au SE et du stade. Le réseau dessert 1537 abonnés.

## 2. Fonctionnement actuel

Dans l'ensemble le fonctionnement du réseau est considéré comme satisfaisant.

Les cubes pompés annuellement par le forage de la rue de Carrouge ont, entre 2009 et 2012, oscillés entre 252 849 et 191 435 m<sup>3</sup>.

Le prélèvement de jour de pointe observé est de 1163 m<sup>3</sup> le 29 mai 2011.

Les eaux distribuées sont de bonne qualité à la fois biologique et chimique.

Le réseau de distribution fonctionne de façon satisfaisante en ce qui concerne le service courant mais n'assure pas systématiquement la défense-incendie réglementaire (dans les écarts il n'a d'ailleurs pas été dimensionné dans ce but).

En effet, sur une cinquantaine de poteaux incendie, certains présentent des insuffisances avec des débits inférieurs à 50 m<sup>3</sup> sous 1 bar comme la rue du Gourdet.

### 3. Situation future

Le développement de la commune et la nécessité d'améliorer la défense-incendie dans certains secteurs suppose une évolution progressive du réseau.

Cette évolution concernera d'une part, l'agglomération et ses extensions plus ou moins proches, d'autre part, la zone d'activités des Loges et son extension (la zone 2AUi de la Loge Cognet).

S'agissant de l'agglomération le renforcement du réseau pourrait comprendre une augmentation de la capacité de pompage du forage actuel, l'augmentation de la capacité de stockage par création d'un réservoir au sol et le renforcement progressif de l'ossature du réseau en vue principalement d'améliorer la défense-incendie et l'alimentation des zones AU.

Une étude effectuée par la DDE en 1999 avait proposé :

- le renforcement de la capacité de stockage à 900 m<sup>3</sup>,
- divers renforcements du réseau en vue principalement d'assurer la défense-incendie,
- la possibilité de ne pas renforcer la capacité de pompage si le stockage l'était.

(cette étude admettait un pompage journalier de pointe de 1870 m<sup>3</sup>:h en situation future pour une population de 3200 habitants).

## II. ASSAINISSEMENT

### 1. Situation actuelle

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif desservant la plus grande partie de l'agglomération, seuls les secteurs périphériques urbanisés de manière peu dense ne sont pas raccordés à ce réseau. L'exploitation de ce réseau est assurée par la Lyonnaise des eaux.

La communauté de communes des Loges a pris récemment la compétence en assainissement non-collectif.

La première tranche de ce réseau remonte aux années 60, la station d'épuration actuelle ayant été quant à elle mise en service en 2006.

Le réseau est du type séparatif mais est essentiellement constitué de canalisations collectant les eaux usées. Actuellement (2011) le réseau collectant les eaux usées présente une longueur totale de 16,3 Km (hors refoulement).

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en 2006 et se situe sur la zone d'activités des Loges. De type "boues activées", cette station a une capacité nominale de 6000 équivalents-habitants ( 920 m<sup>3</sup>/j - 360 Kg DBO/j). En 2012, la commune comptait 1024 branchements.

Le réseau d'eaux pluviales est beaucoup moins développé. Il dessert de manière assez dense des secteurs comme les Bourassières mais est très limité dans d'autres secteurs de l'agglomération. Une partie notable des eaux de pluie s'infiltré dans le sol et le sous-sol, soit directement, soit par des puisards ou d'anciennes carrières.

En dehors de l'agglomération, l'assainissement est uniquement du type non-collectif.

### 2. Fonctionnement actuel

La nouvelle station d'épuration aura la capacité nécessaire pour absorber la nouvelle population projetée par la commune.

Le fonctionnement du réseau pluvial serait globalement satisfaisant.

En ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non-collectif on indiquera qu'un bilan a été effectué dans le cadre de l'étude du zonage d'assainissement.

### 3. Situation future

Les orientations générales ont été définies dans le zonage d'assainissement qui sera mis en adéquation avec les dispositions du PLU révisé.

Au niveau des zones urbaines de Fay aux Loges, le projet de zonage d'assainissement prévoit le maintien en assainissement non-collectif de certaines zones périphériques peu denses (Nestin...). Par contre toutes les zones à urbaniser (AU) seront assainies par des extensions du réseau collectif. Dans les secteurs d'assainissement non-collectif, il conviendra de veiller à la conformité des dispositifs individuels existants.

Par ailleurs le réseau communal existant devrait être réhabilité et amélioré en divers points : mise en conformité des branchements, élimination des entrées d'eaux claires...

**S'agissant des eaux pluviales, l'évolution des réseaux devrait être la suivante :**

- au niveau de l'agglomération : développement et renforcement du réseau dans les secteurs mal équipés ou en cours de densification, desserte des zones AU...Le développement de ce réseau suppose une vérification de l'impact hydraulique sur le canal ; toutefois pour limiter les apports sur les réseaux existants et futurs, des dispositions diverses pourront être mises en œuvre : infiltration au niveau des parcelles des eaux des toitures, régulation des débits par des bassins de retenue...
- en ce qui concerne la zone d'activités des Loges (2AUi) : création progressive d'un réseau pluvial relié à la canalisation de rejet vers le Cens. Ce réseau comprendra à terme 2 ou 3 bassins de régulation de capacités comprises entre 5500 et 10 000 m<sup>3</sup>, un premier bassin ayant déjà été aménagé récemment à partir d'un étang à l'occasion de la création du lotissement d'activités de l'Évangile.

### III ELIMINATION DES DECHETS

Réalisé autre fois par la commune, le ramassage des ordures ménagères est depuis de longues années réalisé par le SICTOM de Châteauneuf-Sully.

A Fay aux Loges le SICTOM organise 1 collecte hebdomadaire sur l'ensemble de la commune. Les ordures ménagères collectées sont dirigées sur l'usine de traitement du syndicat d'ordures de Gien implantée à Arrabloy.

Par ailleurs plusieurs conteneurs reçoivent les verres et les plastiques (une collecte sélective est envisagée à moyen terme par le SICTOM).

Enfin, certains déchets peuvent être déposés dans les déchetteries du SICTOM notamment à Vitry aux Loges.